

Délibérations du 23 juin 2023

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 23 juin 2023**, 9h, en salle du Conseil, bâtiment Bélénois (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Isabelle BOEHM, Valérie HAAS

Collège B : Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT, Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ,

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : /

Usagers/ères : Alice PICCINALI, Théotime ARNOULD, Sam TROUILLOUD, Emilia GRUN

Représenté.es : Marie DESPRES LONNET, Jean-Yves AUTHIER, Françoise ORAZI, Émilie VAYRE, Laurence KOUDINOFF, Antoine PAQUETTE

Invité.es : Amélie COUDURIER-CURVEUR, Emilie TARDIEU, Nadège MARCHAND, Valentin OUVRARD, Camille FOURGEAUD

Invité.es permanent.es : Stéphanie PATFOORT, Cathy LOBRY, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Stéphane CHARIGNON, Morgane GUIVARCH, Reza HADJIKHANI

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Publication Mon Master

La plateforme Mon Master publie aujourd'hui à 9h les premiers résultats. Les candidat.es auront ensuite jusqu'au 26 juin pour réfléchir aux différentes propositions qui leur sont faites. Les équipes ont réussi à boucler dans les temps tous les classements, le 16 juin après-midi. Cette phase de première publication était très attendue, et il est espéré qu'elle permettra de faire plus de propositions pour les étudiant.es, notamment grâce aux désistements de place. En effet, un.e même étudiant.e accepté.e à plusieurs endroits ne pourra retenir qu'une seule proposition à la fois, alors qu'avec e-candidat il/elle ne se désistait pas toujours lors d'une admission à plusieurs endroits.

Jurys 1^{ère} session

En cette première année d'accréditation, le déroulé des jurys de 1^{ère} session nécessitait des vigilances particulières pour vérifier les règles de calcul. Cela s'est avéré difficile pour la DF et les composantes dans un délai extrêmement contraint,

ce qui a donc créé un certain nombre de problèmes dans les jurys, dont les corrections sont encore en cours. Les règles de calcul sont actuellement revues et relancées, afin de chercher les notes manquantes et de trouver une solution pour les étudiant.es ayant rencontré des problèmes. Cela tout en organisant une 2ème session qui se trouve être particulièrement longue cette année, et qui se situe juste après les jurys de 1ère session, semestres pairs.

Suite à de nombreux mails virulents adressés par des étudiant.es aux gestionnaires de scolarité, les élu.es rappellent que chaque étudiant.e obtiendra une réponse personnelle et que certains cas demandent une décision du jury, ce qui peut prendre plus de temps à être traité.

D'autres élu.es alertent également sur certains éléments ayant fortement impacté la situation des BIATSS, étudiant.es et enseignant.es chercheur.es, notamment le fait que la seconde session démarre 4 jours après les résultats de la première session. En effet, certain.es étudiant.es ne se sont pas présenté.es au rattrapage car ils/elles n'ont pas eu le temps de réviser entre deux sessions. De même, la demande de la DF pour récolter l'ensemble des MCCC modifiées pour le 16 juin a fait peser une lourde charge sur les composantes, dans une période déjà très chargée entre les examens et corrections encore en cours.

Réponse de la présidence : *Il y a un bilan à réaliser sur cette 1ère année d'accréditation. Il a déjà été revu un certain nombre de procédures, ce qui a permis de tirer des leçons et de pouvoir mieux aborder l'année suivante. Pour les MCCC, il est prévu de les voter en deux salves à la CFVU ; tout d'abord le 07 juillet, avec l'essentiel des mccc 2023-2024 ainsi que les quelques 2022-2023 restantes, puis le reste le 15 septembre.*

06 – Bilan d'activité SSU 2022/2023 et Bilan Cellule Discriminations Violences Sexistes et Sexuelles 2022/2023

Présentation par Émilie TARDIEU, directrice du Service de Santé Universitaire

Depuis le 1^{er} janvier 2023, suite à un déménagement et un service reconfiguré, un deuxième site de santé a ouvert ses portes sur le campus de Berges du Rhône. À présent, le SSU possède donc 2 sites :

- Porte des Alpes, dans le bâtiment de l'IUT, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis 13h30 à 17h.
- Berges du Rhône, dans le bâtiment Gaia, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le SSU est dépendant des fermetures administratives de l'Université Lumière Lyon 2, avec un roulement pendant les congés scolaires pour conserver l'ouverture du site sur le campus BDR. On comptabilise une dizaine de jours de fermeture dans l'année (réunions de service, formations...).

Bilan des consultations (du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2023)

Sur 7438 rendez-vous programmés, 5715 ont été honorés, ce qui représente un taux d'absentéisme important (23%). Cet absentéisme concerne essentiellement les rendez-vous pris avec les psychologues du SSU.

Parmi ces 7438 rendez-vous programmés, on trouve essentiellement des consultations de médecine générale (3574), puis des consultations de psychologie (2379), de diététique (574), gynécologie (392), soins infirmiers (296) et enfin psychiatrie (223). Les rendez-vous en téléconsultation mis en place pendant la période Covid sont toujours possibles.

Signalement des étudiant.es en difficulté psychique

Si un personnel de l'Université Lumière Lyon 2 rencontre un.e étudiant.e en difficulté, il peut engager la discussion avec lui/elle puis l'orienter vers le SSU. En cas d'impossibilité d'échange avec l'étudiant.e, il est possible d'envoyer un mail à ssu@univ-lyon2.fr avec son nom et prénom. Il/elle sera contacté.e par le SSU pour faire un point sur sa situation et lui proposer un suivi si nécessaire. En revanche, aucune information sur sa prise en charge ne sera donnée à la personne ayant fait le signalement.

En plus du flyer et de la page web mis à disposition, des formations sont proposées aux personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en juin et juillet : "Premiers secours en santé mentale" (sur 2 jours) et "Etudiant.es en mal-être : savoir les repérer et réagir" (sur 1/2 journée).

Bilan des signalements (2022-2023)

Sur 32 signalements reçus, 9 étudiant.es n'ont pas donné de réponse à la sollicitation du SSU. 5 ont refusé l'aide qui leur était proposée, et 18 ont répondu positivement à la sollicitation du SSU.

La plupart (72 %) des étudiant.es sollicité.es répondent donc au SSU et une majorité d'entre eux/elles (78 %) acceptent l'aide qui leur est proposée.

Cellule Discrimination, Harcèlement, Violences sexuelles et sexistes

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 mai 2023, sur 24 étudiant.es qui ont sollicité la CDHVSS, 20 étudiant.es sont venu.es à un premier RDV au SSU et 3 étudiant.es ont été reçu.es par l'assistante sociale.

Les étudiantes sollicitent la cellule essentiellement pour des motifs de discrimination (liée au sexe, âge, physique, ethnie...), d'harcèlement moral et de violences sexistes et sexuelles. Ces discriminations ont lieu principalement en dehors de l'Université Lumière Lyon 2, et les auteur.ices présumé.es sont essentiellement d'autres étudiant.es ou personnes extérieures à l'établissement.

La journée de prévention contre les violences sexistes et sexuelles a eu lieu le 24 novembre sur le Campus PDA, avec la présence de plusieurs associations (Viffil, Orchidée Rouge, Sexe et Consentement) et les associations étudiantes Elypsy et Nous Toutes Lyon. On comptait une centaine de participant.es sur les 4 sessions de sensibilisations par le jeu vidéo qui étaient proposées et organisées par Hally (HandsAway).

Actions de prévention et de promotion de la santé du SSU

Sur l'année 2022-2023, 78 actions ont été programmées et 14 annulées pour diverses causes (blocage, manque de participants, locaux indisponibles...). La répartition de ces actions est relativement équitable entre le campus PDA et BDR, et sont réalisées par les professionnels du SSU ou par des partenaires externes.

Le SSU connaît des périodes de temps fort avec beaucoup d'actions (de septembre à octobre puis de février à avril), car la présence des étudiant.es est plus importante sur les campus. Ces actions sont basées sur diverses thématiques : santé mentale (42.3%), alimentation (16,7%), sexualité (11,5%), puis addictions (9%), handicap (1,3%) et autres (3,8%).

Les élu.es saluent la possibilité de faire des signalements vers le SSU, car certains personnels sont parfois démunis face au mal être psychologique des étudiant.es, qui s'est par ailleurs aggravé depuis les nombreux blocages de cette année.

Question des élu.es : *Quid des collègues en situation de santé difficile ou victimes de discriminations au travail ? Vers qui se tourner lors que l'on se sent mal ou que l'on voit des collègues qui vont mal ?*

Réponse du SSU : *Une cellule de signalement discrimination et harcèlement existe également pour le personnel, et un médecin du travail peut être contacté par le service de santé au travail de la DRHAS.*

Question des élu.es : *Les campus sont très difficilement accessibles pour les personnes à mobilité réduite (aménagement des cours, rampes dangereuses...), quel rôle peut jouer le SSU dans cette amélioration ?*

Réponse: D'importants progrès d'accessibilité de nos campus ont été réalisés ces dernières années, le travail commun entre les services de la DIMMO et la Mission handicap est constant. Le campus BDR reste complexe pour les personnes PMR malgré des avancées. Il y a une véritable volonté d'améliorer l'accessibilité, Par exemple, l'accessibilité des ascenseurs pour les personnes PMR sur le campus BDR a été nettement améliorée ces derniers temps, alors que c'était une importante problématique sur ce campus.

07 – Bilan césure

Présentation par Camille FOURGEAUD, responsable pôle stage et insertion COSIE, Valentin OUVRARD, chargé d'insertion professionnelle/césure et Stéphane CHARIGNON, responsable scolarité générale, Service des Etudes

La césure est un droit pour les étudiant.es, introduit en 2018 par décret. Ce dispositif propose à tou.es les étudiant.es inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2, de la 1ère année de licence jusqu'au doctorat, la possibilité faire une pause dans le cursus d'études pour mener un projet. Ce dernier n'a pas nécessité d'être en lien avec la formation suivie par l'étudiant.e.

Pour effectuer une césure, l'étudiant.e doit respecter les conditions suivantes :

- Être inscrit.e et admis.e à l'Université Lumière Lyon 2 durant l'année en cours (passer à l'année supérieure, être admis.e en L1 ou master 1, redoubler...),
- S'acquitter des droits d'inscription (ceux-ci peuvent être réduits pour une césure annuelle)
- Compléter une convention d'engagement, qui l'engage à rester en lien avec l'Université Lumière Lyon 2 et à répondre à une enquête en fin de césure.

L'avantage pour les étudiant.es est de pouvoir expérimenter et mener un projet afin de développer des compétences (maturité, compétences linguistiques à l'étranger), tout en conservant leur statut d'étudiant.e.

Les étudiant.es en césure conservent l'accès à tous les services de l'université, leur place dans la formation, et ont également la possibilité de conserver leur bourse.

Les projets menés sont variés : travailler, réaliser un ou plusieurs stages, effectuer du volontariat (bénévolat, service civique, volontariat de solidarité international), suivre une formation, effectuer un ou des voyages linguistiques (woofing, au pair...).

Bilan chiffré de l'année 2022-2023

On remarque une augmentation de 9% du total des césures par rapport à l'année 2021-2022. Le dispositif gagne en nombre de demandes depuis sa création.

Sur les 380 dossiers de césure reçus cette année, 332 ont été accordés (soit presque 90%). 36 dossiers n'ont pas été finalisés pour diverses causes (abandon du projet, pas de retour de la convention signée...), et 12 dossiers ont été refusés (projets ne relevant pas de la césure, dossiers hors délai, projets non aboutis).

Répartition des césures 2022-2023 par niveau et composantes

On remarque une forte augmentation des demandes de césure en Licence 1 (120 demandes contre 92 en 2021-2022), ainsi qu'une légère augmentation des demandes de césure en Master 1 (88 demandes contre 85 en 2021-2022).

Les demandes de césure en Master 2 ont quant à elles légèrement baissé cette année (59 demandes contre 61 en 2021-2022). Quant aux demandes de césure en Licence 2 et 3, elles sont stables d'une année à l'autre (39 en L2 et 26 en L3 cette année).

Tous niveaux confondus, 47% des demandes émanent de 3 composantes : l'UFR ASSP, l'UFR LESLA et l'UFR SEG. Les autres demandes sont réparties entre l'UFR Langues, l'Institut de Psychologie, l'UFR T&T, la faculté de droit JVD, l'ICOM et enfin l'ISPEF.

Principaux motifs et lieux de césures en 2022-2023 :

- 38% des césures de cette année avaient pour motif l'emploi, pour financer des études et/ou financer un voyage

- 23% avaient pour motif le bénévolat, afin d'acquérir une expérience, de confirmer une orientation
- 22% avaient pour motif un voyage linguistique et culturel, dans l'objectif d'une amélioration de la pratique d'une langue ou pour découvrir un pays étranger

162 étudiant.es ont projeté une césure en France, et 170 étudiant.es ont projeté une césure à l'étranger, dont 82 en Europe et 88 Hors Europe.

Retour en formation à l'Université Lumière Lyon 2 après césure

En 2021/2022, le taux d'inscription post césure à Lyon 2 s'élève à 43% (nouveaux arrivants : 42%, anciens de Lyon 2 : 44%), ce qui représente une augmentation de 15 points du taux moyen de réintégration par rapport à 2020/2021.

Traitement des demandes et accompagnement

Dès l'ouverture des candidatures, l'étudiant.e doit déposer ses pièces justificatives sur l'intranet, à savoir un justificatif d'admission dans une formation à l'Université Lumière Lyon 2, une lettre de motivation décrivant son projet, les démarches déjà effectuées et son planning prévisionnel.

Le Service des Études vérifie tout d'abord l'éligibilité des étudiant.es, puis le COSIE examine les candidatures pour voir si le projet semble réalisable, et donne une acceptation automatique ou un refus. Le Service des Études se retourne ensuite vers l'étudiant.e pour l'informer de la réponse. Enfin, la Commission d'examen statue sur les demandes complexes afin de favoriser un traitement égalitaire des demandes.

Le COSIE propose ensuite un accompagnement pendant la césure, avec des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels. Après la césure, un entretien individuel permet de faire le point sur l'année et de valoriser les acquis et expériences développés durant la césure.

Divers accompagnement césure ont été proposés sur l'année 2022-2023 :

- Une réunion d'information a eu lieu en septembre à destination des étudiant.es en césure (50 étudiant.es connecté.es)
- Un groupe Facebook des étudiant.es en césure a été créé afin de créer du lien
- Mise en place de 10 ateliers : CV/lettre de motivation, entretien de recrutement, connaissance de soi
- 4 conférences d'information (environ 55 participant.es par conférence)
- Remise en place de l'enquête césure : recrutement d'une personne en stage

Question des élu.es : *Est-ce que le COSIE réussit à maintenir un bon suivi des étudiant.es à l'étranger ? Qu'est ce qui explique que moins de 50% des étudiants partis en césure ne retournent pas à l'université ?*

Réponse du COSIE : *À l'Université Lumière Lyon 2, il a été mis en place une offre d'accompagnement à la carte pour maintenir du lien avec les étudiant.es parti.es en césure, il est à noter que cette offre reste encore peu proposée dans les autres établissements supérieurs. Les étudiant.es reçoivent des sollicitations de la part du COSIE toute l'année, avec des points de vigilance particuliers pour celles/ceux à l'étranger, et ont le choix d'y répondre ou non.*

Pour ce qui est de la réintégration post-césure, cela s'explique par le fait qu'il y a deux types d'étudiant.es demandant une césure. Les étudiant.es ayant un projet bien ficelé (travail, stage, séjour à l'étranger...) souhaitent généralement reprendre leurs études à la suite de leur césure. De l'autre côté, un certain nombre d'étudiant.es font le choix d'une césure car ils/elles s'interrogent sur leur parcours et ont besoin de cette pause dans leur cursus pour savoir s'ils/elles souhaitent continuer, d'où des taux de retours à l'université assez bas et peu surprenants.

ADOPTIONS

Désignation représentant.e personnel instance préparatoire

01 – Désignation représentant.e personnel instance préparatoire

En référence aux statuts de l'Université Lumière Lyon 2 en vigueur :

« Article 31 : Instance préparatoire de la CFVU

Il est institué une instance chargée de préparer les séances de la Commission formation et vie universitaire. Elle est composée des membres suivant.es :

- le/la Vice-Président.e formation et vie étudiante
- le/la Vice-Président.e étudiant.e du Conseil académique
- 5 membres de la CFVU élu.es par celle-ci à la majorité des suffrages exprimés : 2 enseignant.es ou personnels assimilé.es, 1 personnel ingénieur.e, administratif/ve, technique et de bibliothèques, 2 étudiant.es. »

Les membres de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire sont invités à désigner en séance une élu.e personnel BIATSS pour siéger en instance préparatoire de la CFVU. S'est portée candidate Mme Laurence KOUDINOFF. Ce vote nominatif s'est effectué à main levée.

Madame Laurence KOUDINOFF est élu.e à la majorité des voix exprimées pour siéger en Instance préparatoire de la CFVU.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **22**
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	2	0

Mise à jour de la charte sous-commission CVEC aides sociales

02 – Mise à jour de la charte sous-commission CVEC aides sociales

Présentation par Amélie COUDURIER, Responsable du Service Vie Étudiante

Est proposé aux élu.es la mise à jour de la charte sous-commission CVEC aides sociales, créée en 2017 et remise à jour en 2019. Il s'agit de commissions qui se réunissent mensuellement pour étudier les dossiers de demande d'étudiant.es qui rencontrent des difficultés financières imprévisibles, et qui viennent compléter l'offre du CROUS.

Certaines mises à jour ont été apportées à la charte, notamment :

- Composition de la commission : la vice-présidente Culture et Vie Étudiante et la représentante de la DRI ont été ajoutées, car beaucoup d'étudiant.es internationaux sont concerné.es.
- Le détail des modalités de versement de l'aide a été réintégré à la charte
- Des informations ont été ajoutées concernant la prise de contact avec le service social, qui est la porte d'entrée pour ces aides.

La prochaine commission aura lieu le lundi 26 juin, le bilan de l'année se fera en septembre 2023.

Question des élu.es : *Pour les étudiant.es ayant un besoin particulier de dispositifs d'aides numériques (par exemple à l'ICOM), pourquoi ces dépenses liées au numérique ne sont pas prises en charge par la commission ? De même, pourquoi les dépenses de santé ne sont pas prises en compte ?*

Réponse de la DVEC : *L'établissement possède déjà un dispositif de lutte contre la précarité numérique, il n'a donc pas été souhaité que cette dimension soit soumise au sein de cette commission dont la mission principale est de venir en aide aux étudiant.es en cas de précarité forte en termes de logement et d'alimentation.*

Concernant les frais de santé, l'enveloppe est limitée sur l'année dans le cadre de la sous-commission aide sociale.

Cependant, le Service de Santé Universitaire met en relation les étudiant.es avec le Secours Populaire français, qui possède un dispositif d'accompagnement spécifique en termes de soutien financier en rapport avec la santé.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Vote 02 – Adoption	19	0	2	0

Fait à Lyon, le 23 juin 2023

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

